



3003 Berne, le 11 novembre 2004

Au Conseil d'Etat
du canton du Valais
1950 Sion

Plan directeur cantonal
Approbation de quatre fiches de coordination

Monsieur le Président
Messieurs les Conseillers d'Etat

Après examen de la demande d'approbation déposée par le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et sur la base du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et des résultats de la consultation des services fédéraux et du canton, nous avons, en vertu de l'article 11, alinéa 2 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, pris la décision suivante:

1. Les fiches B.3/4 "Centres d'achat", F.8/2 "Débits résiduels", G.6/2 "Approvisionnement en eau potable" et H.4/2 "Qualité de l'air" sont approuvées.
2. Le canton est invité à tenir compte des remarques contenues dans le rapport d'examen de l'ARE du 13 octobre 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexe: Rapport d'examen du 13 octobre 2004